



Tiré à part du Forêt.Nature n° 170, p. 69-71

POLLUTION DANS LA RÉSERVE FORESTIÈRE INTÉGRALE DE GRIPPENSDELLE EN FORÊT DE SOIGNES : LE POLLUEUR LOURDEMENT SANCTIONNÉ...

Stéphane Vanwijnsberghe, Matthieu Pierret (Bruxelles Environnement)

Pollution dans la réserve forestière intégrale de Grippensdelle en forêt de Soignes : le pollueur lourdement sanctionné...

Stéphane Vanwijnsberghe | Matthieu Pierret

Bruxelles Environnement



En 2020, un chantier de pose de fibres optiques le long d'une route traversant la forêt de Soignes a engendré une grave pollution liée à plusieurs déversements important de boue de forage dans la réserve forestière intégrale de Grippensdelle. Une fuite du système de récupération des boues de forage usagées et la vidange volontaire des eaux de nettoyage des citernes des camions récupérateurs des boues usagées sont à l'origine de la pollution. La réserve forestière intégrale de Grippensdelle est classée Natura 2000 et bénéficie également d'un statut de patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce déversement a été pris en flagrant délit fin août par le service forestier de Bruxelles Environnement lors d'une tournée de surveillance (photo 1).

La pollution s'étendait sur trois zones qui couvrent au totale 24,15 ares. De par la gravité des faits, l'Inspection de Bruxelles Environnement est venu en

appui du service forestier pour traiter ce dossier. Un contact a été pris avec le Parquet de Bruxelles qui a décidé de se saisir du dossier et a demandé à Bruxelles Environnement de mener une enquête pénale.

Bruxelles Environnement a mandaté un expert afin d'évaluer les dommages environnementaux et de prévoir des mesures de réparation. Des échantillons de boue ont été prélevés et des analyses réalisées. Il en est ressorti que la boue se composait principalement de bentonite. Ce minéral industriel – dont l'élément principal est l'argile – est utilisé dans les chantiers de forage pour ses qualités lubrifiantes, sa capacité à faciliter l'évacuation des déblais ainsi qu'à refroidir les outils de forage. La bentonite se caractérise également par une capacité élevée d'absorption des liquides ; ce qui crée une couche pratiquement imperméable qui limite fortement l'infiltration de l'eau dans le sol. La boue déversée a ainsi engendré une



Photo 1. Déversement clandestin de boue dans la réserve forestière intégrale de Grippensdelle. Ce déversement a été pris en flagrant délit le 28 août 2020. On y distingue le camion-citerne occupé de vidanger sa citerne à l'origine de la pollution dans la zone 1.



Photo 2. État de la pollution dans la zone 2.



Photo 3. État de la pollution dans la zone 3.

imperméabilisation partielle du sol dans la réserve forestière de Grippensdelle causant des dommages à la structure du sol, à la végétation et à la faune.

Pour remédier à cette pollution, Bruxelles Environnement a imposé des « mesures de réparation primaire » qui consistaient à l'enlèvement d'un maximum de boue déversée et ce, dans les plus brefs délais et en adoptant les techniques ad hoc pour ne pas engendrer de nouveaux dommages à l'habitat naturel.

Des visites de terrain ont été organisées avec les différents intervenants pour déterminer la méthodologie de travail à appliquer. Deux cas de figure ont été considérés. D'une part, les zones où la boue

pouvait être aspirée par une machine depuis la voirie et d'autre part, les zones où le retrait de la boue ne pouvait se faire que manuellement – à la pelle et à la brouette – pour ne pas occasionner plus de dégâts au site.

Ces travaux d'urgence ont été réalisés début novembre 2020 sous la surveillance du service forestier. Plus de 50 tonnes de bentonite ont été retirées. Les travaux de dépollution ont coûté, selon le pollueur, plus de 53 000 € !

En mai 2022, l'expert de Bruxelles Environnement a estimé que ces mesures de réparation primaire n'avaient pas permis de remédier à l'ensemble des dommages occasionnés au site. Des dommages irréparables et résiduels ont été identifiés. L'habitat naturel a en effet été sévèrement perturbé et on ne peut espérer une complète restauration – à condition

Photos 4 et 5. Mise en œuvre des mesures de réparation primaire dans l'écoulement situé entre les zones 2 et 3 : aspiration de la boue par un camion vacuum depuis la chaussée.



qu'elle soit possible – qu'après plusieurs décennies voire plus... Ceci amena Bruxelles Environnement à se constituer, dans le cadre de la procédure pénale, en personne lésée de façon à permettre que des mesures de réparation compensatoire soient imposées à l'entreprise responsable de la pollution. Ces dommages ont été estimés par l'expert de Bruxelles Environnement à 81144 €. De ce montant, Bruxelles Environnement a estimé acceptable de demander à la partie adverse un dédommagement de 65108,40 €.

La partie adverse a rapidement contesté le montant, la méthodologie ainsi que les compétences de l'expert de Bruxelles Environnement. L'entreprise a par la suite souhaité négocier un accord à l'amiable dans le but de diminuer le montant des dommages irréparables et résiduels réclamés par Bruxelles Environnement à un montant de 50 000 €. Cette négociation s'est déroulée au Parquet de Bruxelles fin décembre 2022 en présence du Substitut du Procureur du Roi. Bruxelles Environnement a maintenu sa position ainsi que le montant total réclamé.

L'entreprise responsable de la pollution a finalement payé en août 2023 le montant réclamé à Bruxelles Environnement. Ce paiement était la condition préalable devant permettre à l'entreprise de bénéficier d'une transaction auprès du parquet pour éviter les poursuites pénales.

In fine, cette pollution aura coûté près de 150 000 € – incluant les frais liés aux mesures de réparation primaire (frais de dépollution du site), le montant des dommages irréparables et résiduels identifiés, le montant de la transaction avec le parquet ainsi que les frais d'avocat engagés par l'entreprise pour défendre ses intérêts – à la société responsable de ces déversements de boue dans la réserve forestière intégrale de Grippensdelle !

L'issue positive de ce dossier est le fruit d'une étroite collaboration entre le service forestier et l'Inspectorat de Bruxelles Environnement. ■

Plus d'informations sur cette affaire, comprenant le témoignage des principales personnes de Bruxelles Environnement qui sont intervenues dans ce dossier : environnement.brussels/blog-pro/temoignages/les-protecteurs-de-la-foret-de-soignes.

Crédit photo. M. Perret.

Stéphane Vanwijnsberghe
Matthieu Pierret

svanwijnsberghe@environnement.brussels

Bruxelles Environnement
environnement.brussels



Photo 6. Mise en œuvre des mesures de réparation primaire dans l'écoulement entre les zones 2 et 3 : évacuation de la boue manuellement (à la pelle et à la brouette). Des plaques de roulage ont également été placées pour limiter l'impact des travaux de dépollution sur le site.



Photo 7. État de l'écoulement de la zone 1 après l'exécution des travaux de dépollution.



Photo 8. État de la zone 3 après l'exécution des travaux de dépollution.